

PROCÈS-VERBAL**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 20 novembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Le 20 novembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de Ludes étant assemblé en séance, après convocation légale en date du 14 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre JOREZ, Maire.

Etaient présents : M. Alain TOCUT, Mme Fanny SAYER-CORNEILLE, Mme Claire GARDIEN, M. Charles RAJAONA-ANDRIANASOLO, M. Dominique BLONDEL, M. Vincent BÉRÈCHE, M. Michel QUENARDEL, Mme Pascale DELABRUYÈRE, Mme Fabienne DUMANGIN, M. David STYKA, Mme Magali BIDEAULT

Absents : Mme Angélique FAYOLA (pouvoir à Mme Claire GARDIEN)
M. Laurent CORBLIN
Mme Laly BOUZALFANE

Secrétaire de séance : Mme Magali BIDEAULT

Quorum : est atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la séance du 25 septembre 2023
- Consultation sur la révision du classement sonore routier – Avis
- Tarif affouages 2023/2024 concernant la parcelle n°1
- Rapport d'activités 2022 du Grand Reims – Information au conseil municipal
- Demande de subventions pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune :
 - Auprès de l'Etat : au titre de la DETR,
au titre du FIPD
 - Auprès de la Région Grand Est
- Legs
- Validation devis pour achat de tables et chaises pour la salle des fêtes
- Acquisition d'un bien immobilier pour maintien de commerce
- Décision modificative – virements de crédits

Informations diverses :

- Zones et moyens pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Festivités 2024
- Plantation rue de Chigny
- Projet d'installation d'un ancien pressoir en tant que mobilier décoratif

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Adoptée à 13 voix pour

N° 2023/33 : Legs

Monsieur le Maire rappelle que M. Jean GAUTRON par testament lègue à la commune de LUDES la somme de 46 000 € à consacrer à la restauration de l'orgue de l'église Saint Jean-Baptiste selon les volontés du défunt.

- **DÉCIDE d'accepter** ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Adoptée à 13 voix pour

N° 2023/34 : Validation devis pour achat de tables et chaises pour la salle des fêtes

Mme Fanny SAYER en charge du dossier présente aux membres du Conseil Municipal des devis pour le renouvellement de tables et de chaises.

Après étude des différentes offres,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise VAD Collectivités pour un montant de 11 465.60 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Adoptée à 10 voix pour et 3 voix contre

N° 2023/35 : Acquisition d'un bien immobilier pour maintien de commerce

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'immeuble situé au 6 place de la Liberté, cadastré AB 235, AB 671, AB 672, AB 474 est mis en vente par une agence immobilière de Reims au prix de 145 800 € frais d'agence inclus.

Il fait état d'importants travaux de réhabilitation à prévoir pour une mise en conformité.

- **DÉCIDE d'acquérir** le bien immobilier cité ci-dessus pour un montant de 145 800 € frais d'agence inclus auquel s'ajouteront les frais de notaires.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et **d'ÊTRE ASSISTÉ** par Maître Florent ROBERT, Notaire à Rilly-la-Montagne lors des transactions immobilières.

Adoptée à 12 voix pour et 1 vote blanc (vote à bulletins secrets)

N° 2023/36 : Décision modificative -virements de crédits

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'achat de l'immeuble situé au 6 place de la Liberté engendre des mouvements comptables et qu'il est nécessaire d'alimenter un article permettant la transaction financière avant le vote du budget primitif 2024.

- **PROCÈDE** à un virement de crédits de 200 000 € sur le budget primitif 2023 du compte 2313 (construction) au compte 2132 (immeubles de rapport).

Adoptée à 13 voix pour

<i>INFORMATIONS DIVERSES :</i>

- La loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) prévoit que les communes doivent travailler sur leurs zones d'accélération en se rapprochant des EPCI. Les communes sont dans l'attente d'informations pour l'application de cette loi avec les moyens adaptés aux enjeux et capacités de leur territoire.
- Point sur les festivités 2024,
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à revoir lors d'un prochain conseil municipal,
- Le projet n°2 concernant la plantation de la rue de Chigny proposé par M. Oliveira est retenu. Plusieurs espaces verts sont à revoir :
 - les arbustes autour de l'église avec son allée à redéfinir,
 - la haie de la salle des fêtes,

- le rond-point et l'allée engazonnée riveraine aux murets des propriétés de la rue Jacques Haimart.
- Le kit de plantation offert par Coteaux, Maisons et Caves de Champagne composé de charmilles, fusains d'Europe et de Cornouillers sanguin va remplacer les arbustes morts de la haie champêtre et le reste sera planté le long de l'allée du multisport.
- Un ancien pressoir est proposé et pourrait être installé en tant que mobilier décoratif (logistique et lieu à définir)
- Le nombre d'exposants pour le marché de Noël du 03 décembre prochain est au complet et varié.
- L'achat de poubelle et de cendrier serait nécessaire au niveau de l'église.
- L'adjointe à la directrice des Petits Bouchons a donné sa démission auprès du Grand Reims.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h00.

Mme Magali BIDEAULT
Secrétaire de séance

M. Jean-Pierre JOREZ
Maire